



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal Mardi 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuvième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 27 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul, Maire.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, Mme HAUDRECHY Sylviane.

EXCUSES : MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie.

OBJET : 2024-2-18

ASRDA 2024 - PASSAGES PIÉTONS RD 8

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un projet d'aménagement de 2 passages piétons sur la RD 8, entre le Magasin ALDI et l'intersection suivante en direction de Montigny en Ostrevent, dans le cadre l'amélioration de la sécurité routière sur la commune, et la continuité de la mise en œuvre du Plan de Circulation (plan joint en annexe).

Il précise aux membres du Conseil Municipal que cet aménagement est éligible à l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) ; fonds adopté par le Conseil Départemental du Nord en 2019, en complément du dispositif des Amendes de Police de la circulation routière de l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création de ces 2 passages piétons sur la RD 8, pour un montant total estimé à **6 900 € HT**,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département du Nord, au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2024, selon le Plan de financement suivant :
Département du Nord (**ASRDA**) **3 450 €** (50%) et **Commune 3 450 € HT** (50%),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier dans le cadre du dossier de subvention et de la réalisation des passages piétons sur la RD 8,

DIT QUE les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget Prévisionnel 2024.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René, Mme HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul